

**PRESENTS** : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M.VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

**EXCUSES** : Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. ALLIOD Patrick, M. CHAUMONT Éric, M. REYNES Xavier.

M. DEQUENNE Bernard a été élu secrétaire de séance.

Les comptes rendus des réunions des 07 et 11 juillet 2011 sont présentés. Les comptes-rendus **SONT ADOPTES** à l'unanimité.

M. le Maire précise à l'Assemblée qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour, « Vente terrain du Marais Nord au profit de la société Bouwfonds – Précisions »

Les factures du mois de juillet et août sont examinées.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la somme payée pour l'alpage du Bévy, il lui est répondu que 320 000 € ont été payés en investissement et que le solde de 40 000 € représentant les frais de la SAFER a été payé en fonctionnement.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : remplacement d'un candélabre endommagé rue de la Mairie pour 1 460.12 €H.T., remplacement d'un vitrage cassé salle de Rossillon pour 680 €H.T., contrôle des lots de sauvetage pour le C.P.I.N.I. pour 14.85 €H.T., commande de 48 assiettes pour la cantine pour 158.40 €H.T., contrôle des équipements A.R.I. pour le C.P.I.N.I. pour 259.45 €H.T., nettoyage de la salle de Rossillon et des vestiaires pour 610 €H.T., nettoyage des vitres de l'école pour 705 €H.T., création d'un chemin piéton d'accès à la bibliothèque pour 8 063 €H.T., aménagement de l'accès piétons le long du stade de football pour 8 736 €H.T., fourniture de verres, de couteaux, de fourchettes et cuillères pour 162.11 €H.T., fourniture de rehausses pour casiers à verre pour 108 €H.T., achat de divers matériels pour l'école pour 1 686.26 €H.T., fourniture de mobilier pour l'école pour 1 099.22 €H.T., achat de mobilier pour la bibliothèque et pour la garderie pour 1 850.79 €H.T., fourniture de sacs poubelles pour 1 760.39 €H.T., broyage de 44 souches au chemin des Longets pour 5 280 €H.T., remplacement d'un candélabre accidenté rue de la Mairie pour 1 940.12 €H.T.

M. le Maire signale aux conseillers qu'il va procéder rapidement à la signature des devis pour la fourniture et la mise en place de pare-ballons autour du stade. Par la suite, une réflexion devra être menée pour l'élaboration d'un arrêté réglementant l'accès à ce dernier.

**I- BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les budgets supplémentaires et laisse la parole à M. Chanel pour présenter et expliquer les propositions :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
022 – Dépenses imprévues fonction	- 16 000 €
023 – Virement à l'investissement	+ 146 000 €
61523 – Entretien de voies et réseaux	+ 20 000 €
6411 – Personnel titulaire	+ 20 321.60 €
739116 – Reversement sur F.N.G.I.R.	+ 54 442 €
657341 – Subvention aux communes	+ 263.40 €
6574 – Subv fonct. Personne droit privé	+ 9 000 €
678 – Autres charges exception	+ 16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 250 027 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>
002 – Excédent antérieur reporté	+ 0.87 €
6419 – Remb. rémunérations de pers	+ 900 €
752 – 042 – Revenus des immeubles	+ 8 430 €
7311 – Contributions directes	+ 64 000 €
74121 – Dot solidarité rurale	+ 6 139.13 €
7482 – Compensation perte taxe additionnelle	+ 47 105 €
74831 – Dotation et compens TP	+ 20 941 €
748314 – Dotation unique compens TP	+ 4 154 €
74834 – Etat/Compens taxe fonc	+ 5 581 €
74835 – Comp exo TH	+ 11 206 €
752 – Revenus des immeubles	- 8 430 €
7551 – Excédent budgets annexes	+ 90 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 250 027 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>CR 2010</b>	<b>BS 2011</b>
16 449 – Opérations option tirage	+ 740 000 €	
202 – Frais documents d'urbanisme	+ 15 000 €	
202 – 135 - PLU	+ 4 000 €	
20413 – Subventions d'équipement		+ 10 000 €
2111 – Terrains nus	+ 200 000 €	- 90 000 €
2116 - Cimetières	+ 20 000 €	
21561 – Matériel roulant	+ 20 000 €	

2158 – Autres matériel & outillage	+ 1 900 €	
2183– Matériel informatique	+ 8 000 €	
2313 – Constructions	+ 100 000 €	-60 000 €
2313 – 103 – Travaux école	+ 22 000 €	
2315 – Installation, matériel	+ 100 000 €	+40 000 €
2315 – 130 – Giratoire	+ 72 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 302 900 €</b>	<b>- 100 000 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>CR 2010</b>	<b>BS 2011</b>
001 – Solde d'exécution d'inv reporté		+ 220 628 €
021 – Virement section fonctionnement		+ 146 000 €
1068 – Excédent fonctionnement		+ 535 785.46 €
1326 – Subvention d'équipement		+ 40 000 €
1331 – 103 – Ecole	+ 160 000 €	
1341 – 103 – Ecole	+ 30 000 €	
1641 – Emprunt		- 1 058 144 €
16449 – Opérations option tirage	+ 740 000 €	
2111 - Terrain	+ 328 600 €	+ 59 767.14 €
4582 – Opération d'inv sous mandat		+ 263.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 258 600 €</b>	<b>- 55 700 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus pour le budget général.

## **II – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET BOIS**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
61524 – Entretien de bois et forêt	+7 000 €
6522 – Reversement excédent budget	+ 50 000 €
6554 – Contribution organ regroup	+ 865 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 57 865 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>
002 – Excédent antérieur reporté	+ 67 865 €
7022 – Coupe de bois	- 10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 57 865 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
001 – Solde d'exécution d'inv reporté	+ 8 466 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 8 466 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>
1068 – Excédent de fonctionnement	+ 8 466€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 8 466 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus pour le budget bois

## **III – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET V.T.T.**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
61522 – Entretien de bâtiment	+ 4 307 €
6522 – Reversement excédent bud	+ 40 000 €
022 – Dépenses imprévues	+ 22 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 66 307 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>
002 – Excédent antérieur reporté	+ 66 307 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 66 307 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
001 – Solde d'exécution d'inv reporté	+ 14 877 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 14 877 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>
1068 – Excédent de fonctionnement	+ 14 877 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 14 877€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus pour le budget V.T.T.

## **IV – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET FONTAINE SUCREE**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>
002 – Déficit antérieur reporté	+ 0.10 €

71355 - 043– Variation stocks terrain aménagés	- 126 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>-126 309.90 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>	
7015 – Vente de terrains aménagés		-126 310 €
758 – Produit de gestion courante		+ 0.10 €
<b>TOTAL</b>		<b>-126 309.90 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>	
001 – Solde d'exécution d'inv reporté		+ 64 363 €
3555 - 010 – Terrains aménagés		-0.10 €
1641 – Emprunts en euros		-141 310 €
<b>TOTAL</b>		<b>-76 947.10 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>	
3555 – 010 - Terrains		-126 310 €
1641 – Emprunt en euros		+ 49 362.90 €
<b>TOTAL</b>		<b>-76 947.10</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus pour le budget Fontaine Sucrée

### **V – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>BS 2011</b>	
Article 6522 – Reversement excédent		+ 1 293 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 1 293 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>BS 2011</b>	
Article 002 – Excédent antérieur reporté		+ 1 293 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 1 293 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus pour le budget Zone d'activité économique

### **VI – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ANNEXES SPORTIVES - ACCEPTATION**

M. le Maire rappelle au Conseil que durant l'année scolaire 2010/2011, certains collégiens de Crozet ont disposé des installations sportives de la commune de Gex. Dans ce cadre, la commune de Gex a fixé la participation de notre commune à 200.46 €. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de régler cette participation.

### **VII – TAXE D'AMENAGEMENT ET AUTRES TAXES – FIXATION DU TAUX**

M. le Maire explique aux conseillers qu'à compter du 01<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement (T.A.) va remplacer la taxe locale d'équipement (T.L.E.) qui permet le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation. Le taux de la part communale de cette taxe peut être fixé entre 1 et 5 %, et peut même évoluer jusqu'à 20% sur certaines zones prédéfinies, pour lesquelles cette augmentation est justifiée mais qui automatiquement remplace la participation pour le raccordement à l'égout. Monsieur le Maire explique aux conseillers les différences entre T.L.E. et T.A. en particulier sur l'assiette d'application de la taxe. Pour faire suite à une demande de Mme JOUANNET, Monsieur le Maire explique aux conseillers que la délibération instituant cette taxe est valable trois ans mais peut faire l'objet, en particulier au niveau des exonérations et du taux, d'une révision annuelle. M. le Maire propose de fixer ce taux à 5% pour l'ensemble du territoire communal. A l'Unanimité, le Conseil accepte de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

Monsieur le Maire procède aussi à la présentation du versement pour sous-densité (V.S.D.). Il est réservé aux zones U et AU des P.L.U. et des P.O.S. Ce versement est dû par le bénéficiaire d'une autorisation de construire qui édifie une construction nouvelle d'une densité inférieure à un seuil minimal défini par la commune. Ce versement ne peut être supérieur à 25 % de la valeur du terrain. Un seuil minimal de densité (S.M.D.) doit être fixé, en deçà duquel le versement pour sous densité est dû par les constructeurs. Ce S.M.D. doit être compris entre 50% et 75 % de la densité maximale autorisée dans le secteur par les règles d'urbanisme. Cet outil a pour objectif la densification des constructions. Messieurs BARBIER et FOURNIER pensent que cette taxe est inapplicable en l'état et taxera lourdement les nouveaux propriétaires. M. CHANEL rappelle que l'objectif est la densification et que ce versement a le mérite de lancer le débat pour éviter que les infrastructures ne coûtent trop chères à la collectivité.

Enfin, Monsieur le Maire présente la taxe sur la gestion des eaux pluviales. Le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 2333-97 à L 2333-101, prévoit l'instauration optionnelle d'une taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines, afin d'établir un financement spécifique pour la gestion des eaux pluviales, se substituant aux budgets généraux des collectivités. Cette taxe est due par les propriétaires publics ou privés des terrains et voiries situés dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation du fait de leur classement par un plan d'occupation des sols. La taxe est assise sur la superficie cadastrale et le pourcentage d'imperméabilisation des terrains.

Cette taxe est ajustable entre 0.2 et 1 €/par m².

Ces deux dernières taxes sont des nouveautés. Elles ont donc fait l'objet d'une information auprès du Conseil, pour permettre de connaître les éléments qui pourraient être applicables dans une commune pour financer les infrastructures tout en évitant une augmentation des impôts fonciers.

### **VIII – PROJET D'EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'AIN**

M. le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Général de l'Ain a modifié les règles d'attribution de subventions aux communes. Dans ce cadre, 7 conférences territoriales ont été créées pour examiner les projets des collectivités locales. La commune de Crozet est incluse dans la conférence territoriale du « Pays de Gex – Bassin Bellegardien ».

Pour pouvoir être examinés au titre de la dotation territoriale 2012, divers projets ont fait l'objet d'une fiche d'intention dont le projet d'extension de la Mairie. Pour permettre l'examen de cette demande, le Conseil Général sollicite une délibération de l'Assemblée municipale qui valide le principe de ce projet et demande une subvention au Conseil Général.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de ce projet.

Mme JOUANNET souhaite connaître le montant de la subvention que la commune peut obtenir, il lui est répondu que ce montant reste à définir.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide ce projet et autorise M. le Maire à déposer la fiche d'intention pour l'extension de la Mairie.

### **IX – AMENAGEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'AIN**

La même demande est faite pour l'aménagement piétonnier et cyclable entre Crozet et Villeneuve. Monsieur le Maire sollicite donc de l'Assemblée son accord de principe au projet d'aménagement piétonnier entre Crozet et Villeneuve.

Le Conseil, à l'Unanimité valide ce projet et autorise M. le Maire à déposer la fiche d'intention pour cet aménagement.

### **X- AMENAGEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – ACOUSITIONS DE TERRAINS**

Conformément à la stratégie définie lors du Conseil Municipal du 07 avril dernier et à l'avis rendu par les services de France Domaine, M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il a rencontré les propriétaires des terrains nécessaires à l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable entre Crozet et Villeneuve.

Certains propriétaires ont déjà donné leur accord, il s'agit de :

-Mme GIROD Yvette, acquisition de 190 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°248 au prix de 5 €le m<sup>2</sup>,

-Mme BUFFAZ Gisèle, acquisition de 700m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°9 au prix de 5 €le m<sup>2</sup>,

-Mme PAGLIARO Orsola, acquisition de 330 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°12 au prix de 5 €le m<sup>2</sup>,

-Mme FRICKER Monique, acquisition de 400 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°149 au prix de 5 €le m<sup>2</sup>,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à procéder à ces acquisitions.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de procéder à l'achat de ces terrains.

### **XI- AMENAGEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Deux propriétaires n'ont, pour l'instant, pas donné une suite favorable à nos propositions d'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable entre Crozet et Villeneuve. M. et Mme VARRET pour 195 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle ZB N°247 et de M. GIROD Michel pour 470 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle ZB N°198. M. le Maire rappelle les propositions faites à M. et Mme VARRET, soit 5€le m<sup>2</sup>, et à M. GIROD, 70 €le M<sup>2</sup> avec maintien de la SHON du terrain vendu à son profit.

M. et Mme VARRET semblent opposés au projet alors que M. GIROD souhaite obtenir plus de cette vente.

Une discussion s'ensuit sur les possibilités financières s'offrant à la commune.

Suite à une question de M. DEQUENNE, M. le Maire explique les conséquences de l'expropriation des terrains nécessaires et donne lecture de l'avis rendu par les services de France Domaine interrogés sur la valeur vénale de ces terrains.

Devant la durée de cette procédure, certains conseillers souhaitent persévérer dans la voie de la négociation, tout en la limitant.

M. CHANEL estime nécessaire l'approbation de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) en vue de l'expropriation de ces terrains, au préalable.

Dans ce cadre, M. le Maire sollicite le Conseil pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique qui permettra d'acquérir, si nécessaire par le biais de l'expropriation, les surfaces concernées.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de lancer cette procédure.

### **XII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le tableau des effectifs de la commune doit faire l'objet d'une mise à jour, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Ain, il propose la suppression de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, de deux postes d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28h par semaine, d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 08h par semaine et d'un poste d'agent d'animation à 12h par semaine hors périodes vacances scolaires. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette modification à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2011.

De même, un adjoint technique allant être en congés maladie, il est proposé au Conseil, pour compenser en partie cette absence, de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 22 h au lieu de 20h, le Conseil à l'Unanimité accepte cette création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Enfin, dans le but d'officialiser les responsabilités dans les services administratifs communaux, il est proposé au Conseil de formaliser la fonction de secrétaire de Mairie au poste de rédacteur, et de préciser les fonctions de l'adjoint administratif principal de première classe dans celle de secrétariat de Mairie.

Un débat s'engage sur cette proposition.

**22h10 :** Départ de M. BARBIER Michel.

Le Conseil Municipal par cinq voix pour (M. PINEY, M. CHANEL, M. FOURNIER, M. ASSENARRE, M. MASSON), quatre oppositions (Mme DONZE, Mme ALLAINGUILLAUME, Mme JOUANNET, Mme VUILLEMET) et cinq abstentions (M. DEQUENNE, Mme MALLOT, Mme PEREZ, M. VUAILLET et M. SONNEMANN) accepte que la fonction de secrétaire de Mairie soit formalisée sur l'emploi de rédacteur et que l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe exerce des fonctions de secrétariat de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011. Mme JOUANNET motive son vote contre par l'absence d'objectifs précis pour la fonction de secrétaire de Mairie confiée au rédacteur.

### **XIII - TOITURES BÂTIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une précédente consultation pour une intervention sur les toitures de deux bâtiments communaux sis rue de la Mairie et impasse du Mont-Blanc n'a pas eu de réponse. La commune l'a donc relancée auprès de prestataires différents et hors Pays de Gex.

Seules deux offres ont été reçues, il est proposé aux conseillers d'accepter la proposition de la société Proust Vesin qui s'établit à 37 367.94 €H.T. pour l'ancienne école et d'accepter celle de la société Perrière qui s'établit à 30 972.85 €H.T. pour la maison située Impasse du Mont Blanc. Ces propositions permettent la réfection complète de la toiture.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide ces propositions et autorise M. le Maire à les signer.

#### **XIV - TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ACCORD ANTICIPE**

Dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public au S.I.E.A., le réseau doit faire l'objet de travaux de rénovation. Dans cette optique, une consultation va être lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour permettre de débiter les travaux au plus tôt. Pour gérer efficacement ce projet, l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de charger son Maire de souscrire ce marché avant l'engagement de la procédure de passation, pour un coût global maximum à fixer. Le montant de l'estimation des travaux s'élève à 35 903,15 €H.T.  
Le Conseil, à l'Unanimité, autorise le Maire à signer le marché à venir, dans la limite globale de 35 903.15 €H.T.

#### **XV – CONVENTION DE MANDAT S.I.E.A. – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour permettre à la commune de procéder à l'extension et à l'amélioration de son éclairage public (chemin des Borgeats et divers autres secteurs), M. le Maire propose de conventionner avec le Syndicat Intercommunal d'e-communication et d'électricité de l'Ain (S.I.E.A.).

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de réfection de l'éclairage public est le suivant :

- Montant des travaux (TTC) :	51 000 €
- Participation du Syndicat :	12 009.60 €
Autre participation :	7 990.40 €
Fonds de compensation de TVA :	7 895.82 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune :	23 104.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention de mandat pour la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public et autorise M. le Maire à la signer.

#### **XVI - CONVENTION DE MANDAT S.I.E.A. – ECLAIRAGE PUBLIC ROND POINT – MISE EN VALEUR**

Dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour la mise en valeur par l'éclairage, le Syndicat Intercommunal d'e-communication et d'électricité de l'Ain (S.I.E.A.) a accepté de participer au financement du programme de mise en valeur de l'arche mise en place au rond point de la Fontaine Sucrée grâce à l'éclairage à leds.

M. le Maire propose de conventionner avec le S.I.E.A.

Le plan de financement prévisionnel de mise en valeur par l'éclairage est le suivant :

- Montant des travaux (TTC) :	10 000 €
- Participation du Syndicat :	450 €
Autre participation :	750 €
Fonds de compensation de TVA :	1 548.20 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune :	7 251.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** ce plan de financement pour la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à le signer ainsi que la convention pour l'obtention de la subvention.

#### **XVII – VENTE DE BOIS – PRIX DE RETRAIT**

M. ASSENARRE propose de fixer le prix de retrait des bois mis à la vente, parcelle N°15, lors de l'appel d'offres du 27 septembre à 55 €/le m<sup>3</sup>, soit 14 190 €pour 258 m<sup>3</sup>.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte.

#### **XVIII- TARIF RESTAURANT SCOLAIRE/GARDERIE DE MIDI – RENTREE 2011/2012**

Mme DONZE explique à l'Assemblée que la commission scolaire a étudié les coûts et les recettes du restaurant scolaire et de la garderie de midi pour l'année scolaire 2010/2011. Ces derniers sont satisfaisants. La commission propose donc au Conseil de maintenir des tarifs identiques pour l'année scolaire 2011/2012, malgré l'augmentation du tarif de Bourg Traiteur et des autres frais. Ils s'établissent donc ainsi :

	<b>ab 1j</b>	<b>prix</b>	<b>ab 2 j</b>	<b>prix</b>	<b>ab 3 j</b>	<b>prix</b>	<b>ab 4j</b>	<b>prix</b>
<b>A</b>		<b>4.50</b>		<b>4.40</b>		<b>4.30</b>		<b>4,20</b>
<b>B</b>		<b>5.30</b>		<b>5.20</b>		<b>5.10</b>		<b>5.00</b>
<b>C</b>		<b>6.30</b>		<b>6.20</b>		<b>6.10</b>		<b>5.50</b>
<b>D</b>		<b>6.50</b>		<b>6.40</b>		<b>6.20</b>		<b>5,80</b>

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

M. le Maire rappelle que le marché pour la fourniture de repas au restaurant scolaire devra faire l'objet d'une nouvelle consultation début 2012 pour mettre en place le nouveau contrat lors de la rentrée 2012.

#### **XIX – LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL - LOYER**

M. le Maire explique aux conseillers qu'un logement communal va être libéré par ses locataires. Il est donc nécessaire de fixer le loyer pour cet appartement. Toutefois, le problème du lien contractuel entre la commune et le locataire est à faire évoluer.

En effet, ce logement mis à disposition en priorité aux professeurs des écoles exerçant sur la commune ou aux agents de la commune ne peut faire l'objet d'un bail de location classique dépendant du droit privé.

M. le Maire précise que ce bâtiment appartient au domaine public de la commune, il propose donc d'établir une convention d'occupation précaire, sous forme de contrat administratif, au profit d'un professeur des écoles ou d'un employé communal. Cette procédure permettra ainsi de reprendre l'appartement si le professeur des écoles n'enseigne plus à Crozet ou si l'employé ne travaille plus pour la commune.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

M. le Maire propose de fixer la redevance mensuelle de cet appartement :

Bâtiment Ecole	
1 <sup>er</sup> logement de type F2	320 €mensuel

**Vote** : unanimité

La répartition des charges sur ces logements est évoquée. En effet, les appartements reliés au réseau de chaleur commun à l'école, la Mairie et la Salle des Fêtes ne payent pas de chauffage. M. le Maire explique qu'il était difficile, au cours de ce premier hiver, de facturer des charges de chauffage aux locataires, la commune n'ayant pas de recul sur les coûts de fonctionnement et l'isolation des appartements n'étant pas bonne. Toutefois, il estime maintenant possible de fixer , sur une base volumétrique, un coût de chauffage annualisé à facturer aux locataires. Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

## **XX – DESAFFECTATION VOIE COMMUNALE – ROUTE DU COL DECLASSEE**

M. le Maire explique aux conseillers qu'en complément de la délibération du 09 juin 2011 portant déclassement de cette voie, le notaire en charge de la vente souhaite que la commune précise que l'ancienne route du Col est désaffectée sur cette portion suite à la construction de la nouvelle route du Col.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de désaffecter cette partie de route du Col déclassée.

## **XXI – TERRAIN DU MARAIS NORD – VENTE – PRECISIONS**

Dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain communale à la société BOUWFONDS MARIGNAN, le notaire en charge de la transaction souhaite que la commune matérialise par une délibération l'accord de cette société d'acheter le terrain pour 2 millions d'euros.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de vendre les parcelles C N°1 876, C N°1 905, C N°771 et C N°769 à la société BOUWFONDS MARIGNAN pour 2 millions d'euros.

## **XXII – BÂTIMENT SWISSAIR**

M. le Maire rappelle la réunion du 05 septembre dernier en présence des conseillers municipaux de Chevry et Sergy pour l'acquisition en commun du centre sportif, ex bâtiment SWISSAIR.

En préalable et pour faire suite à la visite des lieux, Mme PEREZ souhaiterait que soit éclairci le départ précipité du gardien de ce complexe.

M. le Maire prend note de cette observation et souhaite rassurer les conseillers en leur expliquant que des conditions suspensives seront mises en œuvre dans le compromis de vente.

Une discussion s'engage sur l'état du bâtiment. Dans l'ensemble, les conseillers sont agréablement surpris. Toutefois, le coût des travaux de remise en état avant exploitation reste à affiner, les premières estimations donnant une fourchette de 300 000 à 350 000 €

La simple utilisation par les associations des trois communes ne pourra couvrir les coûts de fonctionnement.

Différentes pistes d'utilisation sont évoquées, mais la question de la gestion de l'équipement reste substantielle.

La question du financement de l'achat de ce bâtiment est posée, le coût d'achat pouvant se situer aux alentours de 1,35 million d'euros, la quote-part de la commune de Crozet s'établirait à environ 650 000 €y compris les frais de remise en état.

Ces sommes pourront faire l'objet de corrections si les communes parviennent à obtenir des aides publiques.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce projet.

M. le Maire estime aussi nécessaire de mettre en place un groupe de travail regroupant les trois communes dont la mission principale serait de préparer un projet de convention entre communes, réaliser un audit des bâtiments et installations et réfléchir au mode de gestion. M. le Maire propose de désigner deux conseillers en plus de lui-même pour participer à ces réunions de travail. A l'Unanimité, Messieurs VUAILLET et DEQUENNE sont désignés.

## **XXIII – RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :**

- École/Conseil d'école :

- La rentrée a eu lieu le 5 septembre 2011 dans de bonnes conditions.

- Bibliothèque :

- Bilan des ouvertures durant le mois de Juillet, 30 à 35 usagers présents à chaque ouverture.
- Enregistrement du fonds sur le logiciel en cours.

- Centre de loisirs:

- Difficultés dans le recrutement du personnel.

- Projet d'ouverture pendant les petites vacances. Le document a été envoyé à la C.A.F., le représentant de Familles Rurales va rencontrer la C.A.F. pour préparer le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.).

- Bilan financier au mois de Juin. Il est positif, la commune n'a donc pas besoin de verser les sommes prévues jusqu'aux vacances de Toussaint. M. le Maire rappelle son souhait d'obtenir le coût à l'année de cette structure.

- Projet de construction cantine /centre de loisirs : Les centres de loisirs d'Echenevex et d'Injoux-Genissiat (centre de 50 places) ont été visités.

- Ecole de musique Chevry/Crozet – Subvention: Le projet est affiné, la mise en place d'une convention est à l'étude.

- Les Vieilles courroies : belle manifestation qui s'est déroulée le 04 septembre avec succès malgré un temps pluvieux.

### **Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :**

- Bévy : Visite du site courant août. Le titulaire de la convention de pâturage, M. Reygroblet, a été rencontré, l'optimisation de la gestion de l'alpage ne semble pas être sa priorité. La SAFER souhaite que la commune établisse avec lui une convention pour l'utilisation de l'alpage avec des objectifs à atteindre. Le chalet est en assez bon état. Cette visite a été l'occasion de rechercher des endroits propices à la création de goyas. L'inventaire des réserves d'eau existantes a été fait.

Les services de la Réserve Naturelle peuvent monter le dossier de demande de subvention pour permettre de régler le problème de l'approvisionnement en eau et ainsi améliorer la montée à l'alpage.

Un comité de suivi doit être créé, sous la coordination de Mme ALLAINGUILLAUME. Messieurs ASSENNARRE et MASSON sont désignés.

Le problème de l'accès à l'alpage a aussi été évoqué.

- Hôtellerie éphémère GEOLODGE : Système très bien étudié et très confortable. L'installation s'est faite au Trou de l'Anglais au-dessus de la Combes à Fournier. Les tentes mises en place n'abiment pas le biotope grâce à la mise en place sur pilotis. Cette installation est autonome mais nécessite beaucoup de matériel. Un élément est à corriger pour une future installation, la publicité a été menée sur la commune de Lelex alors que l'installation a été faite sur Crozet. Il est toutefois rappelé que l'objectif était de tester le matériel et de voir si les clients potentiels étaient intéressés.

La société prévoit la mise en place de neuf tentes en 2012. Mme ALLAINGUILLAUME pense que l'utilisation des véhicules tout-terrain est trop importante.

### **00h05 : Départs de Mme JOUANNET et de M. SONNEMANN**

- Ambroisie : une formation a eu lieu le 08 septembre, un des agents communaux a assisté à la présentation.

### **Commission Travaux – M. FOURNIER :**

- Voirie 2011 : Les offres pour les deux lots (Réfections diverses et création de trottoirs au Chemin des Longets) ont été examinées. La proposition de l'entreprise EIFFAGE pour 34 898.51 €H.T. a été retenue pour le lot N°1 et celle de la société EUROVIA pour

19 893 €H.T. a été retenue pour le lot N°2.

M. MASSON souhaite que lors de la réalisation des travaux de goudron sur les tranchées réalisées par le S.I.E.A., le triangle au chemin des Hivouettes soit repris et que des places de parking soient aménagées. M. CHANEL lui fait remarquer que ces tranchées ont été faites par E.R.D.F.

- Travaux de réfection du Relais Crozati : Les propositions de la société DECOMURSOLS ont été retenues, 5 506,35 € H.T. pour le restaurant et 1 862,69 €H.T. pour l'hôtel. Ces travaux seront réalisés courant septembre 2011.

- Mur Rue du Jura : devis accepté auprès de la société.

- Devis pour la mise en place de filet pare-ballons au stade de football : le devis de la société COSEEC a été retenu pour un montant de 19 830 €H.T.

- Travaux Route de la Télécabine : les travaux sur la canalisation de refoulement ont débuté, le mur le long de la propriété GOUDARD sera mis en place dans une semaine, la présence des riverains aux réunions de chantier est plutôt constructive.

- Ecole : des problèmes subsistent sur la chaudière à bois, une réunion est à prévoir avec l'ensemble des intervenants, la chaudière semble sous-dimensionnée.

## **XXIV – DIVERS**

### 1. Informations diverses :

- Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication : le rapport d'activités 2010 a été reçu.

- Création d'une police municipale intercommunale entre Crozet – Echenevex – Chevry et Segny : Réunion prévue le 22 septembre.

- Service urbanisme intercommunal Crozet – Sergy : projet de recrutement d'un instructeur en commun en prévision d'un appauvrissement des services de la Direction Départementale des Territoires – Antenne de Bellegarde. M. VUAILLET fait remarquer que pour l'élaboration du P.O.S., la D.D.T. était plus performante que les cabinets privés.

- Journée mondiale de la Croix-Rouge : le samedi 10 septembre.

- SIDEFAGE : visite de l'usine d'incinération le samedi 17 septembre 2011.

Séance levée à 00h20